

Les garanties du vendeur

Lorsqu'on achète un bien, que ce soit un appareil électroménager, un meuble ou une voiture, se pose inévitablement la question de la garantie.

La garantie est-elle obligatoire ? Combien de temps dure-t-elle ? Que couvre-t-elle ? Faut-il souscrire une extension de garantie ?

Le dossier de l'INC "Garanties du vendeur" répond à ces questions en 3 fiches pratiques :

- La fiche "[Garanties du vendeur : tout savoir avant d'acheter](#)" permet d'identifier les différentes garanties existantes. Elle fait le point sur les informations obligatoires en matière de garantie dans les contrats et sur les lieux de vente.
- Pour connaître le fonctionnement de chacune des garanties et les conditions de leur mise en œuvre, reportez-vous à la fiche "[Comment faire jouer les garanties](#)".
- Et si toutefois, vous vous opposez au vendeur pour l'application d'une garantie, la fiche "[Garanties du vendeur : les principaux litiges](#)", recense en 15 questions-réponses, les principaux litiges fréquemment rencontrés et vous conseille dans vos démarches.

En savoir davantage : cliquer [ici](#) pour dossier complet